RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE
de
DIEFFENBACH-AU-VAL
67220

☏ 03 88 85 62 90
Fax 03 69 64 93 56
email : mairie@dieffenbach-au-val.fr

ARRETE MUNICIPAL N° 7 - 2021
course cycliste de Steige

Le Maire de la commune de Dieffenbach-au-Val,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants ;

Vu le Code de la route

Vu la demande présentée par le Président de l'association la Steigeoise en vue d'obtenir l'autorisation de passage en usage exclusif temporaire de la chaussée dans le cadre de la course cycliste du 20 juin 2021 ;

Considérant qu'il y a lieu pour assurer la sécurité des coureurs d'interdire le stationnement et la circulation sur les voies empruntées par cette course ;

ARRÊTE

Article 1 : Le dimanche 20 juin 2021, le stationnement sera interdit sur la chaussée route de Neubois et route de Neuve-Eglise à partir de 14h et durant le temps du passage des cyclistes

Article 2 : La gendarmerie de Villé est chargée du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Copie de cet arrêté à :
- Sous-Préfecture de Sélestat-Erstein
- Centre Technique du Conseil Départemental de Villé - utcd.ville@bas-rhin.fr
- Brigade de Gendarmerie de Villé - cob.selestat@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Centre de Secours de Villé - arretes.sdis@sdis67.com
- Association la Steigeoise - cedric.sprungard@wanadoo.fr
- Publication et affichage en mairie de Dieffenbach-au-Val

Dieffenbach-au-Val, le 21 mai 2021

Le Maire,
Bernard SCHMITT

COMMUNE de DIEFFENBACH-au-VAL (Bas-Rhin)